

territoire ; saisies arbitraires de Vaisseaux non restitués ; infraction d'une Neutralité mandée & presqu'aussi-tôt oubliée ; langage injurieux de leurs différens Ministres ; expressions offensantes dans tout ce qui sort de leurs plumes ; duretés de la Cour de Vienne envers les prisonniers François , exercées contre toutes les loix de la guerre & les stipulations expresses du Cartel ; efforts publics & connus de cette même Cour , & de celle de Londres , pour susciter toutes les Puissances contre la France ; leurs vastes projets annoncés contre-elle avec éclat dans toute l'Europe ; leurs tentatives a la fin de la dernière campagne , pour attaquer l'Alsace ; les Déclarations , aussi téméraires que dénuées de pudeur , qu'on a fait répandre sur les frontieres du Royaume : Tant de pernicieux desseins contre la Couronne du Roi mon Maître , & tant d'offenses réitérées n'ont pas permis à Sa Maj. de différer plus long-tems à déclarer la guerre à ces deux Puissances.

Sa Maj. veut agir à découvert , & ne prend point de résolution qu'Elle ne puisse avouer ; mais on ne doit pas s'attendre qu'Elle néglige aucun des moyens que la guerre autorise. Par quelle prérogative singuliere seroit-il permis au Roi de la Grande-Bretagne , de s'avancer jusques sur les frontieres de la France , pour les attaquer , sans que le Roi mon Maître pût en user de même à son égard ? Les auxiliaires de la Reine de Hongrie sont-ils donc en droit de faire des entreprises contre ceux de l'Empereur , que ceux-ci ne puissent pas également former contre ceux de la Reine de Hongrie ? Et qui doit être taxé de violer les Loix qui assurent la paix & la tranquillité des Nations , ou celui qui a commencé gratuitement des hostilités contre un Etat qui n'étoit en guerre déclarée avec aucune Puissance , ou celui qui ne fait qu'user de représailles ?